



SM d'études et de travaux de l'Astien (Siren : 253401855)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Portiragnes
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	24/04/1990
Date d'effet	24/04/1990

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Gérard ABELLA

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 Rue de la Halle
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34420 PORTIRAGNES
Téléphone	04 67 36 41 67
Fax	
Courriel	contact@smeta.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	250 678
Densité moyenne	378,63

## Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA de Béziers-Méditerranée (243400769)	CA
34	CA Hérault-Méditerranée (243400819)	CA
34	CA Sète Agglopôle Méditerranée (200066355)	CA
34	CC la Domitienne (243400488)	CC

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CCIT de l'Hérault (130022635)
Chambre d'agriculture de l'Hérault (183400035)
Département de l'Hérault (223400011)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le syndicat a pour objet de préserver la nappe d'eau souterraine des Sables astiens de Valras-Agde (Masse d'eau FRDG224), en quantité et en qualité. Il a pour mission la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau souterraine permettant de satisfaire les usages déclarés ou autorisés sur cet aquifère et notamment l'alimentation en eau potable des populations, à partir des captages publics ou privés. Ces missions se rattachent aux alinéas 3, 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement. Le syndicat est mandaté par la Commission locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne pour animer et coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.</i></p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)